



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 1984 relatif au DEUST
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition de la directrice de l'UFRR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives <i>Font Romeu</i>	L1 (et L&S et LOSC)	PERNOT Diane DEMBOURG Cécile*	PRCE PRAG	diane.pernot@univ-perp.fr	BARTCZAK Frédéric	PRCE
	DEMBOURG Lionel				PRAG	
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activités Physiques Adaptées et Santé <i>Font Romeu</i>	L2 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie DURAND Fabienne*	MCF PU	varraine@univ-perp.fr	BARTCZAK Frédéric	PRCE
	DEMBOURG Cécile				PRAG	
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Entraînement sportif <i>Font Romeu</i>	L3 (et LOSC)	DURAND Fabienne MERIC Henri*	PU MCF	fdurand@univ-perp.fr	BOBO Muriel	VAC
	L2 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie DROLEZ Yoann*	MCF PRCE	varraine@univ-perp.fr	DEMBOURG Lionel	PRAG
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Education et Motricité <i>Font Romeu</i>	L3 (et LOSC)	DROLEZ Yoann GASTON Anne-Fleur	PRCE MCF	yoann.drolez@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile	PRCE
	L2 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie DEMBOURG Cécile*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr	DEMBOURG Lionel	PRAG
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Management du Sport <i>Font Romeu</i>	L3 (et LOSC)	DEMBOURG Lionel RAGE Johann*	PRAG PRAG	lionel.dembourg@univ-perp.fr	GASTON Anne-Fleur	PRCE
	L2 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie GASTON Anne-Fleur*	MCF MCF	varraine@univ-perp.fr	PERNOT Diane	PRCE
	L3 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie BARTCZAK Frédéric*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr	RIERA Florence	MCF
	L2 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie GASTON Anne-Fleur*	MCF MCF	varraine@univ-perp.fr	RINJEONNEAU Clément	CDD
	L3 (et LOSC)	VARRAINE Ekodie BARTCZAK Frédéric*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr	SEBASTIA Nicolas	CDD

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 9 février 2023

Le Président

Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 26 juillet 1984 relatif au DEUST
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive Parcours Attitude et performance Font Romeu	M1	FRUCHART Eric GASTON Anne-Fleur*	MCF	eric.fruchart@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence	MCF
	M2		MCF		DOUCENDE Grégory DURAND Fatimène MERIC Henri RIERA Florence SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	VAC PR MCF MCF MCF CDI

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 9 février 2023

Le Président

Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET
 Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
 Président de la Fondation





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 26 juillet 1984 relatif au DEUST
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Métiers de la forme	1ère année	Perrine DELPECH Anne-Fleur GASTON*	PRCE MCF	perrine.delpech@univ-perp.fr	Agnès GONZALES Rémi FAUGERE	VAC VAC
	2ème année					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 9 février 2023

Le Président
Yvan AUGUET



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPV





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 26 juillet 1984 relatif au DEUST
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition de la directrice de l'UFVR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Pratique et gestion des APSL pour des publics séniors	1ère année	DURAND Fabienne CLEMENCET Nadine*	PR PRAG	fdurand@univ-perp.fr	THOMAS Leslie THONI Gilles	CDD CDD
	2ème année					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 9 février 2023

Le Président

Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET
 Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
 Président de la Fondation UPVD

